

QUESTIONNAIRE A REMPLIR

A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE LORSQUE LE PREMIER LIVRET N'EST PAS PRÉSENTÉ

Bien vouloir inscrire les extraits des actes dressés en votre commune et faire suivre aux différentes mairies concernées.

La dernière mairie est invitée à nous retourner le livret ainsi que la présente note.

Mariage contracté à la mairie.....

le.....

ENTRE

Nom (1).....

Nom (1).....

Prénoms.....

Prénoms.....

Né le.....

Née le.....

à.....

à.....

(2).....

(2).....

(3).....

ENFANTS

1) Nom (4).....	2) Nom (4).....
-----------------------------------	-----------------------------------

Prénoms.....

Prénoms.....

Né(e) le.....

Né(e) le.....

à.....

à.....

(2).....

(2).....

3) Nom (4).....
.....
.....

4) Nom (4).....
.....
.....

Prénoms.....

Prénoms.....

Né(e) le.....

Né(e) le.....

à.....

à.....

(2).....

(2).....

5) Nom (4).....
.....
.....

6) Nom (4).....
.....
.....

Prénoms.....

Prénoms.....

Né(e) le.....

Né(e) le.....

à.....

à.....

(2).....

(2).....

7) Nom (4).....
.....
.....

8) Nom (4).....
.....
.....

Prénoms.....

Prénoms.....

Né(e) le.....

Né(e) le.....

à.....

à.....

(2).....

(2).....

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

1) Nom de famille en lettres capitales.

2) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu du décès.

3) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.

4) Nom de famille en lettres capitales : indiquer le cas échéant, après le nom de famille, «suivant déclaration conjointe du... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun)».